

Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2024

Communiqué de presse

La Ville d'Esch récompensée par la certification Bronze du projet « Pacte Nature » pour ses efforts en faveur de la nature

Lors de la « Journée du Pacte Nature » à Oberanven, la Ville d'Esch s'est vu remettre la certification Bronze (catégorie 1) dans le cadre du projet Pacte Nature. Cette distinction marque une étape significative dans les efforts de la ville pour promouvoir la conservation de la nature au niveau local.

Le Pacte Nature est un engagement commun entre les communes luxembourgeoises et l'Etat, visant à faciliter l'intervention ciblée des communes dans le domaine de la protection de la nature et contre la perte de la biodiversité.

Quatre catégories de certification dans le Pacte Nature

Le système de certification du Pacte Nature comprend quatre catégories, attribuées en fonction du score global atteint :

- À partir de 40 % : Catégorie de base
- À partir de 50 % : Certification Catégorie 1 (Bronze)
- À partir de 60 % : Certification Catégorie 2 (Argent)
- À partir de 70 % : Certification Catégorie 3 (Or)

La Ville d'Esch a réalisé un score de 57,6 % (deuxième meilleur score au niveau national) et obtient ainsi pour la première fois la certification Bronze.

Meris Šehović, échevin responsable au projet, déclare : « La certification Bronze est une reconnaissance des progrès importants réalisés par notre ville dans le domaine de la protection de la nature et de la biodiversité. Les Eschoises et les Eschois peuvent être fiers, car parmi les grandes villes luxembourgeoises, Esch est un précurseur. Nous poursuivrons nos efforts afin d'obtenir rapidement le prochain niveau de certification. Protéger la nature, c'est protéger les humains et rendre notre ville plus agréable à vivre et plus sûre. »

Mesures implémentées par la Ville d'Esch

La certification Bronze obtenue par la Ville d'Esch **constitue un succès majeur et envoie un signal positif** pour la conservation de la nature au Luxembourg. Avec 57,6 % des points, la Ville d'Esch a non seulement satisfait aux exigences, mais a également démontré que l'engagement et la collaboration en matière de protection de l'environnement peuvent aboutir à des résultats remarquables. La Ville d'Esch continuera à œuvrer pour atteindre ses objectifs environnementaux et servir de modèle pour d'autres communes. L'objectif est de dépasser rapidement le seuil des 60 % et de guider les habitants eschois vers une ville plus verte et plus riche en biodiversité.

La Ville d'Esch a œuvré dans les six domaines du Pacte Nature notamment dans l'élaboration d'une stratégie générale, dans la communication et collaboration avec les habitants et groupes locaux et en installant des mesures dans les milieux urbains, forestiers, aquatiques et ouverts.

Sur les **57 mesures prises par la ville** en voici quelques exemples :

- Utilisation de plantes indigènes certifiées régionales pour toutes les nouvelles plantations ;
- Abandon des pesticides et adoption de la fauche tardive ;
- Aménagement d'hôtels pour insectes, d'infrastructures pour hérissons, muscardins, nichoirs pour oiseaux et accès pour chauves-souris ;
- Encouragement des initiatives de jardinage communautaire ;
- Concept d'éclairage respectueux de la faune pour minimiser les nuisances aux animaux nocturnes ;
- Végétalisation des toits et façades des bâtiments communaux ;
- Entretien extensif des chemins forestiers et ruraux par les services compétents ;
- Incitation à la protection de la nature et de la biodiversité en adaptant le PAG, les PAP et le règlement des bâtisses ;
- Diverses subventions pour la nature mises en place ou en préparation ;
- Forêt communale certifiée FSC et PEFC, utilisation du bois « Holz vun Esch » pour les constructions municipales
- Gestion naturelle des plans d'eau, augmentation de l'âge de coupe des arbres, préservation du bois mort et création de corridors forestiers pour le chat sauvage ;
- Investissement dans la restauration de zones inondables et des cours d'eau.

Le Pacte Nature : Un outil essentiel pour la protection de l'environnement

Le Pacte Nature joue un rôle crucial dans la conservation de la nature au Luxembourg. Il s'agit d'un accord entre les communes et l'Etat pour travailler ensemble en faveur de la protection de la nature. Les communes participant au Pacte Nature montrent leur engagement en faveur de l'environnement et contribuent à la préservation des ressources naturelles.

À propos de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Avec plus de 36.000 habitants, la Ville d'Esch-sur-Alzette est la deuxième ville du Grand-Duché. Ville universitaire située au cœur de la grande région, Esch compte plus de 120 nationalités différentes. C'est précisément cette mixité qui fait partie de l'ADN de notre ville. Gravement marquée par le déclin de l'industrie sidérurgique, Esch s'est redéfini pour devenir une ville où il fait bon vivre. Aujourd'hui, la Ville d'Esch offre à ses habitants et visiteurs toutes les facilités et prestations dignes d'une métropole dynamique et évolutive, au cœur d'une Europe en pleine mutation. Son souci constant est d'allier patrimoine historique et visions futuristes d'une ville ouverte aux nouveaux défis.

Contact presse

Yann Ludovicy
Service Relations Publiques
RelationsPubliques@villeesch.lu
+352 275 441-03